

Initiative ACT

Succès de la phase pilote, lancement de la seconde phase !

Les émissions de CO₂ ayant augmenté de près de 1000% au siècle dernier, alors que l'Accord de Paris engage les Etats à leur réduction drastique et imminente, l'ADEME en partenariat avec l'ONG anglaise CDP a lancé lors de de la COP21, l'Initiative « ACT » (*Assessing low-Carbon Transition*). Cette initiative évalue la stratégie de réduction des émissions de GES de l'entreprise et notamment si celle-ci se place sur une trajectoire compatible avec une économie bas carbone. Elle vise à développer des méthodes sectorielles, partagées au niveau mondial, résolument orientées vers le futur. Après une 1^{ère} phase réussie, l'ADEME et le CDP lancent à l'occasion de la COP22 la 2nde phase de l'initiative ACT.

Durant un an, les premières méthodes ACT ont été développées et testées avec une vingtaine d'entreprises internationales. Sur 3 secteurs d'activité spécifiques, à savoir la production d'électricité, l'automobile et la grande distribution, **l'intégration de l'enjeu climatique** dans la stratégie de ces entreprises, leurs **efforts en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES)** ainsi que leur **gestion de ces émissions** ont été évalués. Les données, tant quantitatives que qualitatives, ont été analysées par l'ADEME et le CDP et ont permis aux entreprises pilotes de disposer d'une analyse personnalisée de leurs stratégies **au regard d'une économie bas carbone à venir**. L'initiative ACT répond à un **véritable besoin** puisqu'elle fournit une évaluation pertinente de la performance climat des entreprises, ce qui intéresse autant ces dernières que les investisseurs désireux d'intégrer la dimension climat dans la gestion de leur portefeuille et les opérateurs de programmes climat ambitieux.

A titre d'exemple, la compagnie écossaise SSE, distributrice d'énergie a été partenaire de la première phase du projet, *« nous avons reçu une demande de nos investisseurs d'une nécessité d'être plus transparents et de davantage communiquer sur nos plans vers une transition bas carbone. Notre participation au pilote ACT nous a aidée à répondre à ces demandes grâce à une collecte de données pertinentes et une clarté de présentation de notre stratégie bas carbone »*.

De même, pour Renault, *« l'expérimentation ACT donne un retour vraiment intéressant et utile sur la stratégie carbone. En particulier, l'évaluation quantitative des cibles de réduction des émissions est un apport précieux dans notre processus de définition d'une nouvelle stratégie bas carbone et dans nos processus de gestion »*.

L'expérimentation a ainsi fait ses preuves et tend aujourd'hui à se développer.

Lancée à l'occasion de la COP22, la deuxième phase de cette initiative novatrice a donc pour vocation, d'ici 2020, à proposer des méthodes d'évaluation adaptées aux spécificités des différents secteurs d'activités. Pour cela, ACT a notamment défini les objectifs suivants :

- Développer les méthodes pour d'autres secteurs ;
- Adapter les méthodes aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- Développer les infrastructures IT afin d'automatiser la collecte de données ;

- Recruter/analyser de nouvelles entreprises ;
- Renforcer le réseau ACT et élargir la communauté d'utilisateurs.

Le CDP, l'ADEME et plusieurs organisations intéressées par l'initiative ACT signeront une déclaration d'intention pendant la COP22.

Pour en savoir plus

- www.actproject.net
- <https://collaborase.com/ACT-consultation>
- [Le site Bilans-ges sur le lancement de l'expérimentation ACT initiative](#)
- [Plus d'informations sur le site du CDP](#)
- [Le programme de l'ADEME à la COP22](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

LE CDP EN BREF

Le CDP est une organisation internationale à but non-lucratif offrant aux entreprises et aux villes la seule plateforme mondiale permettant de mesurer, gérer et partager leurs données environnementales liées au changement climatique, à l'eau et à la déforestation. Le CDP travaille avec 827 investisseurs internationaux gérant un total d'actifs de plus de €89 billions d'euros afin d'inciter les entreprises à divulguer et à réduire leurs impacts sur l'environnement et les ressources naturelles. Plus de 5,500 entreprises, dont presque 1,800 en Europe ont divulgué leurs informations environnementales via CDP en 2016. A ce jour, le CDP détient la plus grande base de données au monde mesurant l'impact environnemental des entreprises. Le CDP met ces informations capitales à la disposition des entreprises, des investisseurs et des décideurs politiques pour leur permettre d'affiner leurs stratégies et d'améliorer leurs processus décisionnels. Pour en savoir plus, visitez <http://www.cdp.net> ou suivez-nous sur @CDP.